

Meuse | Terrorisme

L'EST **Djihadiste meusien : une avocate éclaire sur sa possible situation**

Il y a presque deux semaines, Clément Gillet, un Barisien était arrêté en Turquie en provenance de la Syrie qu'il avait rejoint en 2017. Avocate de plusieurs femmes et enfants français retenus dans des camps en Syrie, Marie Dosé expose le parcours qui pourrait être celui du jeune Meusien dans ces prochaines semaines.

Par Karine DIVERSAY

Avocate pénaliste au barreau de Paris et originaire de la Meuse, **Marie Dosé** défend aussi bien les victimes d'attentat que les personnes accusées d'association de malfaiteurs à caractère terroriste. Auteur de l'ouvrage *Les victoires de Daech*, depuis plusieurs années, elle est aussi l'avocate de mères et d'enfants français retenus dans des camps en Syrie.

Alors que l'avocate s'apprêtait ces derniers jours à se rendre en Syrie pour aller à la rencontre de ces femmes et ces enfants, presque dans le même temps, le ministère de la Défense turc annonçait l'arrestation d'un Français « recherché sur Paris » en provenance de la Syrie. Au fil des heures, celui qui était identifié sous les seules initiales de « C.G. » trouvait un nom et un prénom par l'intermédiaire du Centre d'analyse du terrorisme en la personne de **Clément Gillet**, un jeune homme de 28 ans, originaire de Bar-le-Duc (Meuse).

Si Marie Dosé n'a jamais entendu parler de Clément Gillet, elle connaît sur le bout des doigts la procédure qui devrait précéder le retour de celui-ci en France. Avant de développer, elle précise : « Je ne suis pas son avocat. Je défends essentiellement les mères et les enfants. »

Protocole Cazeneuve

Au fait de toutes les questions de terrorisme, de départs en Syrie, la pénaliste éclaire sur la procédure : « *En termes génériques, la procédure c'est l'application du protocole Cazeneuve, signé en 2014 quand Bernard Cazeneuve était ministre de l'Intérieur. C'est un protocole entre la France et la Turquie selon lequel dès l'instant ou quelqu'un, de retour de Syrie, pénètre en Turquie, il est expulsé vers la France. Ce n'est pas un rapatriement mais une expulsion.* » Ce protocole a pour but d'éviter que ceux qui rentrent de Syrie puissent rentrer illégalement en France pour y commettre pourquoi pas le pire. « *Toutes les femmes qui se sont évadées des camps rejoignent la Turquie parce qu'elles savent qu'il y a un protocole qui fait qu'elles savent qu'elles seront expulsées vers la France* », complète l'avocate. On peut imaginer que Clément Gillet a lui aussi été au courant de ce protocole.

Plusieurs semaines avant une expulsion

À son retour en France, il serait alors pris en charge par la DGSI, serait placé en garde à vue. Marie Dosé poursuit « *Cela permet de ne pas perdre la personne quand elle rentre et surtout de la judiciaireiser si elle ne l'est pas ou de mettre à exécution des mandats d'arrêt.* » Dans combien de temps Clément Gillet pourrait être expulsé ? C'est une grande inconnue. « *En 2018, 2019, cela prenait quelques semaines et moi j'ai des femmes qui sont bloquées depuis des mois* », constate Marie Dosé. Est-ce que les autorités turques rechignent à appliquer le protocole Cazeneuve ? La pénaliste n'a pas la réponse. Si elle sait que les femmes françaises patientent dans des camps de réfugiés, elle ne se prononce pas au sujet de Clément Gillet. ■